

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-2901

présenté par

Mme Florence Goulet, M. Rivière, M. Boulogne, M. Rambaud, M. Chenu, Mme Diaz, Mme Lavalette, M. Ballard, M. Ménagé, Mme Bouquin, M. Dussausaye, M. Dufosset, M. Lottiaux, Mme Colombier, M. Amblard, M. Beaurain, M. Bernhardt, M. Bilde, M. Blairy, M. Boccaletti, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Lépinau, M. Dessigny, M. Dragon, M. Evrard, M. Gery, M. Giletti, M. Christian Girard, M. Golliot, M. Gonzalez, Mme Griseti, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Jenft, M. Jolly, Mme Joncour, Mme Joubert, M. Le Bourgeois, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, M. Lioret, Mme Lorho, Mme Marais-Beuil, M. Markowsky, Mme Martinez, M. Meizonnet, Mme Mélin, Mme Ménaché, M. Meurin, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Rimbart, Mme Robert-Dehault, M. Salmon, M. Sanvert, M. Taché de la Pagerie, M. Tesson, M. Tonussi, M. Villedieu, M. Vos et M. Weber

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Outre-mer »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Emploi outre-mer	0	10 000 000
Conditions de vie outre-mer	10 000 000	0
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à augmenter les crédits alloués à l'action « Sanitaire, social, culture, jeunesse et sports », actuellement en baisse de 51 % dans le projet de loi de finances. La première phrase de la justification de ces crédits souligne à juste titre que "les collectivités d'outre-mer présentent des fragilités en santé publique, exacerbées par rapport à celles de France hexagonale". Malgré ce constat alarmant, les moyens alloués en faveur de ces domaines clé sont drastiquement réduits.

Par exemple, la Guyane connaît l'une des plus fortes prévalences du VIH en France, avec un taux d'incidence bien supérieur à celui de l'Hexagone. Cette affection, combinée aux difficultés d'accès aux soins et aux ressources limitées en matière de prévention, fragilise encore plus des populations déjà vulnérables.

La diminution des crédits compromet directement la lutte contre les épidémies et risque d'accroître la détérioration du système de santé publique ultramarine, en limitant la capacité des collectivités à développer des infrastructures de prévention, de soin et d'accompagnement.

Le maintien d'un financement à la hauteur des enjeux est indispensable pour garantir la santé et le bien-être de nos concitoyens ultramarins.

En outre, l'intégration des volets culture, jeunesse et sport dans cette action constitue une excellente opportunité pour renforcer le lien social. La réduction des crédits entrave sans aucun doute cet objectif.

Cet amendement prévoit d'allouer des crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, d'un montant de 10M€ pour l'action04 : « Sanitaire, social, culture, jeunesse et sports » du programme 123 « Conditions de vie outre-mer ». Les crédits de l'action 01 « Soutien aux entreprises » du programme 138 « Emploi outre-mer » sont minorés d'autant.